INTÉRESSÉ(E)
À PARTICIPER À CETTE FORMATION ?

Merci de nous adresser un mail de pré-inscription via l'adresse f.schyns@ulg.ac.be.

Madame/Monsieur : .....

Rue : .....

Localité : .....

Profession : .....

Expérience professionnelle : O 3 ans ou plus

O 5 ans ou plus

Pour tout renseignement concernant une admission sur dossier : Madame France SCHYNS

f.schyns@ulg.ac.be

La formation ne sera organisée que s'il y a 10 inscrits minimum.

POURQUOI UNE FORMATION CONTINUÉE EN EXPERTISE JUDICIAIRE COMPTABLE ?

De plus en plus de contestations – judiciaires ou non judiciaires – nécessitent l'intervention préalable d'un expert dont les connaissances techniques et scientifiques permettent de procéder à des constatations ou de donner un avis d'ordre technique. De nombreuses informations émanant de milieux différents (le Conseil Supérieur de la justice es juridictions, le barreau, les professions concernées, etc.) révèlent l'urgence d'une formation des experts en matières d'expertise judiciaire.

QUEL EST LE PUBLIC VISE ?

- Diplôme de 2ème cycle en gestion avec 3 ans minimum d'expérience professionnelle
- Diplôme de bachelier ou de gradué en comptabilité avec cinq ans d'expérience professionnelle
- Possibilité d'admission sur dossier

POURQUOI UN CERTIFICAT ET QUE SANCTIONNE-T-IL ?

A l'issue du module de formation, les étudiants inscrits pourront présenter l'épreuve qui, si elle est réussie, donnera droit à la délivrance d'un certificat universitaire (10 crédits) qui attestera que les objectifs d'apprentissage ont été atteints, à savoir :

- Acquérir les compétences requises pour réaliser une mission d'expertise conformément au prescrit du code judiciaire et aux exigences de la déontologie dans le respect des droits et des devoirs de l'ensemble des acteurs du litige.
- Approfondir, perfectionner et réactualiser les connaissances techniques, scientifiques et juridiques en matière de comptabilité en vue de réaliser une expertise dans ce domaine.

Sur la base de la justification de ces aptitudes, le certificat vous facilitera les démarches d'inscription sur les listes d'experts judiciaires.

COMMENT S'ORGANISE LA FORMATION CONTINUEE ?

Les cours sont dispensés d'octobre 2011 à avril 2012 un soir par semaine de 18 à 21 heures au Sart-Tilman, Faculté de droit

Université de Liège

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE DE FORMATION A L'EXPERTISE JUDICIAIRE COMPTABLE

Une formation continuée universitaire pour élargir vos connaissances et compétences et pour valoriser votre expérience dans un secteur-clé.